



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 16 mars. — D'après des avis parvenus à la police de Madrid, les constitutionnels réfugiés en Angleterre forment dans l'île de Guernesey des corps de volontaires, avec lesquels, au printemps, ils se proposeraient d'opérer des débarquemens sur cinq points différens de la Péninsule.

— Un décret qui va paraître incessamment, car il vient d'être adressé au ministre des finances, porte en substance que tous ceux qui ont acquis des biens nationaux depuis 1820, perdront, non-seulement ces biens, mais encore les sommes qu'ils ont données pour les acheter.

— Un changement dans le ministère devient de jour en jour plus probable, attendu que le duc de l'Infantado est bien décidé à se retirer des affaires. On désigne pour la guerre le capitaine général de la Galice, le général Eguia, neveu du capitaine général de ce nom; et pour les finances, mais par intérim, l'intendant d'armée Erro. M. Colomarde céderait sa place à M. Lozano Torres, son prédécesseur.

— La chambre des alcades de cour, a adressé aux autorités locales une circulaire qui leur prescrit de prendre avec toute prudence et réserve, des indications secrètes sur les révolutionnaires qui l'entrée du royaume est interdite, et qui s'y seraient glissés dans l'intention de seconder la tentative des frères Bazan; de s'enquérir quelles sont les personnes étrangères à chaque ville, de quelque classe et condition qu'elles soient, si elles ont appartenu aux cortès ou aux députations provinciales; les perquisitions doivent aussi s'étendre à ceux qui, ayant émigré par suite d'ordres généraux comme ayant appartenu aux susdites classes, seraient rentrés sans autorisation valable, etc. Tous ces individus doivent être surveillés et observés dans leurs démarches et réunions, et il sera remis tous les huit jours à la chambre royale de cour des notes individuelles sur les deux classes d'étrangers et de domiciliés qui se trouvent dans les villes, bourgs ou villages. La moindre omission dans les rapports exigés, rendant l'autorité passible de la plus grande responsabilité.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 mars. — La santé du roi continue à s'améliorer.

— Dans la chambre des communes, le chancelier de l'échiquier a demandé 2,000 liv. sterl. (225,000 fr.) pour les frais d'achat de trois tableaux, l'un de Poussin, un autre d'Annibal Carrache et le troisième de Titien; ce dernier représente *Bacchus et Ariane*; il est généralement connu des amateurs, étant depuis plusieurs années en ce pays, et l'on sait que feu M. Augerstein en avait offert 5000 livres. Ces tableaux sont déposés à la galerie nationale avec les autres, et le public peut les voir.

Aucune observation n'ayant été faite, la somme a été votée à l'unanimité.

La chambre, après quelques discussions sur d'autres votes d'argent, s'est ajournée jusqu'au mercredi 5 avril.

— Il a été tenu hier, à la banque d'Angleterre, une assemblée d'actionnaires, à l'effet de fixer le dividende pour le semestre qui échoira le 5 avril prochain. Il a été fixé sans opposition à quatre pour cent. M. Young ayant fait quelques questions relativement aux avances faites par la banque sur des dépôts de marchandises ou des sûretés personnelles, le président a donné diverses explications sur le mode adopté à cet égard par les directeurs, et il a dit que les avances faites jusqu'à présent ne s'élevaient pas en totalité à un quart de million sterling. Cette déclaration a été entendue avec une vive satisfaction.

— L'agent de Lloyds à Buénos-Ayres écrit, sous la date du 3 janvier, qu'une partie de l'escadre brésilienne, qui croise entre Ouz et Pointe-Indio, a déjà envoyé à Monte-Video plusieurs navires destinés pour Buénos-Ayres.

— On avait fait courir le bruit hier à la bourse qu'une révolution avait éclaté à Lisbonne; ce bruit, qui n'est fondé sur aucune nouvelle, a pourtant produit de l'effet sur les fonds publics qui ont un peu baissé.

— Les consolidés sont à 2 heures et demie à 78 pour compte.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 25 mars. — Le roi de Bavière vient de fixer par ordonnance l'organisation de la *landwehr*.

On mande de Bucharest en date du 9 mars, qu'on y avait reçu des lettres de Constantinople du 22 février, lesquelles ne font aucune mention de l'arrivée du nouvel ambassadeur britanni-

que M. Stratfort-Canning. Elles remarquent que les journaux grecs, prohibés en Russie, circulent librement à Constantinople.

Ce qui suit est extrait du *Spectateur oriental*, Smyrne, le 10 février. — Les vents du nord qui règnent nous empêchent de recevoir des nouvelles de la Morée. Il y a quelques jours, deux bricks de guerre grecs ont pénétré dans le golfe de Smyrne, et ont enlevé une bombarde turque qui chargeait du sel.

D'après des ordres reçus de Constantinople, on lève à Smyrne un corps de 900 marins pour la flotte ottomane, dont 600 Turcs et 300 Grecs ou Arméniens indistinctement.

PRUSSE.

Berlin, le 23 mars. — L'ambassadeur de France, près notre cour, M. le comte de St-Priest, est arrivé ici venant de Paris.

On parle beaucoup de discussions qui auraient eu lieu au conseil-d'état, relativement à une nouvelle loi sur les majorats.

FRANCE.

Paris, le 27 mars. — Les travaux du pont suspendu, commencé devant les Invalides, sont très avancés. Les quatre colonnes qui doivent soutenir cette belle construction sont achevées.

— S. A. R. le duc de Bourbon a fait remettre la somme de 1000 francs à MM. Franconi.

— Parmi les traits de courage et de dévouement auxquels l'incendie du Cirque Olympique a donné lieu, les détails suivans empruntés à *la Nouveauté*, nous ont paru dignes d'intéresser nos lecteurs.

« Lorsque tous les secours n'étaient pas arrivés, lorsque la famille Franconi et les écuyers luttèrent encore seuls avec quelques pompieris contre la fureur de l'incendie, trois jeunes gens élégamment vêtus, qui sortaient d'un bal voisin, ont paru tout-à-coup et se sont élancés à la suite M. Adolphe Franconi au milieu des flammes. L'un de ces jeunes gens avait la vue très-basse, et a attaché tranquillement son binocle sur ses yeux avant de se précipiter dans la fournaise. Il ne s'agissait alors que de sauver quelques objets précieux. Les trois jeunes gens repaurent bientôt apportant ce qu'ils avaient trouvé. Mais un cri se fit entendre: Héloïse! ma fille!... je ne la vois pas! C'était la plus jeune des demoiselles Franconi que sa mère appelait... Adolphe n'hésite pas, s'élance de nouveau dans les appartemens embrasés. Montrez-nous le chemin, lui disent encore les trois jeunes gens, et ils le suivent aussitôt dans sa route de feu. Quand, au jour, on se fut rendu maître de l'incendie, Adolphe chercha vainement ses compagnons, pour leur exprimer sa reconnaissance; ils avaient disparu.

— L'adjudication du chemin de fer de St-Etienne à Lyon par St-Chamond, Rive de Gier et Givors, vient d'avoir lieu à Paris.

— M. Félix Bodin, membre du comité philhellénique de la société de la morale chrétienne, publie en ce moment un écrit sur la cause des Grecs. On cite le passage suivant:

« Rome a proclamé son jubilé au premier jour du 19e. siècle. Dans ces siècles que personne ne regrette, mais dont la rudesse énergique pouvait parfois se tourner vers le bien, Rome n'eut pas seulement parlé à des pénitens, elle eût appelé des croisés, et, en offrant l'absolution, un Urbain eût crié aux armes! Ces hommes dont la vie était de manier le fer, eussent aimé à gagner les indulgences à l'estoc et à la taille de leur *bonne épée*, plutôt que par les offrandes ou les paisibles pratiques de la vie dévote. Dieu merci, ce tems n'est plus; mais dans notre âge d'or, où la religion ne commande plus de ces entreprises guerrières, et où le zèle des fidèles contribue au lieu de maintenir son lustre, la France doit voir avec douleur l'impassibilité d'un clergé dont le sort excite tant la sollicitude législative. Catholiques romains, tandis que vous célébrez votre jubilé avec pompe dans des temples magnifiques, où retentissent les chants de vos prêtres, des crucifix brisés, des calices de bois baignés de sang, des femmes, des vieillards, des pasteurs égorgés, des faux, des outils changés en armes, les cris des mères et des enfans entassés pour la vente, des filles chrétiennes qui, du harem où elles sont traînées, peuvent apercevoir les têtes sanglantes de leurs pères; voilà le jubilé des Grecs. »

Cours de la bourse du 27 mars. — Rentes 5 p. 070. Jouis. du 22 sept. 1825, 106 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 22 déc., 64 fr. 65 — Act. de la banque, 2000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 44 — Empr. ant. d'Haïti, 770 fr. 00 c.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 30 MARS.

Les personnes, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priées de le renouveler afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi de leur feuille.

Une lettre de Lisbonne, du 11 mars, citée par le *Journal d'Anvers*, annonce que la régence nommée par le feu roi de Portugal, gouverne le royaume au nom de l'empereur du Brésil. Le calme la plus profonde y règne.

On lit ce qui suit dans l'*Observateur autrichien*, le fidèle allié du croissant :

Missolonghi était dans la détresse; les Grecs avaient fait différentes tentatives pour y faire entrer des vivres et des munitions. Le 19 janvier, une division de 25 à 30 bâtimens grecs parut à proximité de la place, mais elle fut repoussée avec quelque perte. Le 27 du même mois, les Grecs renouvelèrent leur attaque, mais avec plus de succès. Profitant de l'avantage du vent, ils firent échouer une corvette turque à deux milles du fort de Wassiladi. Le commandant de cette corvette, après en avoir sauvé l'équipage, y fit mettre le feu. Le 28, 26 bâtimens grecs se rangèrent en bataille à l'entrée du golfe de Patras, et à la faveur du vent, lancèrent six brûlots contre la flotte turque. Cela mit le désordre dans cette flotte et fournit aux Grecs l'occasion de débarquer à Wassiladi leurs vivres et leurs munitions. Il y eut le 29 un calme plat. Le 30, toute l'escadre grecque disparut, et les vaisseaux turcs reprirent leur ancienne position devant Missolonghi.

Quoique la Porte observe le plus profond silence sur la réussite de la tentative des grecs pour approvisionner de nouveau cette place en vivres et en munitions, cependant on doit d'autant moins douter de l'exactitude de cette nouvelle, que bientôt après cet événement, le capitain-pacha a été destitué pour avoir fait des fautes grossières, et a été remplacé par le vice-amiral.

Le fait suivant est une nouvelle preuve du respect dont le droit de défense et de discussion jouit devant les tribunaux anglais.

Un individu nommé Wharton avait paru en qualité de témoin dans une cause plaidée devant la chambre des pairs, siégeant comme cour d'appel. L'avocat d'une des parties, ayant fait, dans sa plaidoirie, des observations sur les réponses de ce témoin, le fils de Wharton, écrivit à cet avocat une lettre dans laquelle il le traitait de *coquin* et de *menteur*.

La chambre des pairs ayant eu connaissance de cette lettre, a, par l'organe de son chancelier, fait citer pour comparaître à la barre, Wharton fils, comme accusé d'avoir enfreint les privilèges de la chambre. Si vos seigneureries, avait dit ce magistrat, ne protègent point les avocats qui viennent plaider à votre barre, bientôt vous serez privés de leur aide dans les causes qu'on vous présentera, ou bien les avocats ne pourront défendre d'une manière convenable les intérêts de leurs cliens.

Wharton fils, ayant comparu à la barre avec son avocat, a demandé pardon à la chambre d'une manière qui a été trouvée satisfaisante. Il a été sur le champ mis en liberté.

Il est beau de voir l'une des autorités les plus éminentes de l'état réclamer comme un privilège la faculté d'être dans ses délibérations, éclairée par une discussion libre et repousser tout ce qui, même indirectement, y apporterait des entraves. De semblables doctrines ne germent que sur un sol libre.

* Nous avons entendu plusieurs fois regretter cet hiver que la composition incomplète de notre troupe nous privât des représentations du chef-d'œuvre de Rossini. L'essai qui en fut tenté avait été si malheureux, qu'on ne jugea pas à propos de le renouveler; en effet, les principaux emplois à l'exception du Barbier et de Rosine, nous manquaient. C'est donc une bonne nouvelle à donner à tous ceux à qui Robin n'a pas fait oublier Figaro que de leur annoncer que samedi prochain le brillant Barbier si long-tems désiré reparaitra sur notre scène. Pour que rien ne manque à la soirée, M. Letellier dont l'absence a été vivement sentie nous arrive d'Anvers pour remplir le rôle d'Almaviva, Eugène du théâtre de Bruxelles a bien voulu prendre celui de Bazile; bien entendu que Mondouville reste chargé de celui de Figaro; nous le verrons donc encore une fois dans son triomphe. Voilà qui nous promet quelques heures de plaisir. Est-il nécessaire après cela pour attirer la foule de dire que cette représentation extraordinaire est au bénéfice de M. Ferdinand notre chef d'orchestre qui pendant l'année théâtrale s'est acquis tant de droits à l'intérêt et à la bienveillance du public. (*)

Discours prononcé par M. de Gerlache, dans la séance de la seconde chambre des états-généraux, du 21 mars 1826.

Nobles et puissans seigneurs: le projet sur lequel vous êtes appelés à délibérer, apporte quelques modifications au tarif des droits d'entrée et de sortie, particulièrement en ce qui concerne les grains, différentes espèces de tissus, et quelques autres produits industriels, qui seront imposés d'après le poids, au lieu de l'être d'après la mesure ou la valeur.

Le tarif est une de ces lois auxquelles il est impossible de toucher, sans faire crier une multitude d'intérêts particuliers, qui sont, comme l'on sait, les plus actifs et les plus habiles de tous, puisqu'ils triomphent presque toujours de ceux de l'état avec lequel ils ont l'air de s'identifier. Voyez, par exemple, quelle foule de pétitions vous arrivent de la part des débitans de tissus communs, qui vous remontent, qu'en imposant ces étoffes au poids, vous allez augmenter de beaucoup les droits d'entrée, et porter atteinte à leur commerce, fondé en grande partie sur la vente des marchandises étrangères, commerce si utile, selon eux, au fisc qu'il enrichit, aux consommateurs dont il épargne la bourse, et aux fabricans indigènes dont il excite l'émulation; tandis que d'un autre côté, les débitans de tissus fins et légers, qui se trouvent avantagés par cette mesure, applaudissent hautement au projet, et vous engagent à le convertir en loi!

(*) S'adresser pour la location des loges, au sieur Lefèvre, contrôleur du théâtre, rue Table de Pierre.

Quant à nous, N. et P. S., je crois qu'il convient de nous élever à des considérations d'un ordre supérieur et d'un intérêt plus général. Aussi, tout en rendant justice aux bonnes intentions des auteurs du projet, tout en avouant qu'on peut en attendre d'heureux effets, notamment pour la répression de certains genres de fraude, je ne puis vous dissimuler qu'il réveille en moi plus de regrets que d'espérances, parce qu'il semble retarder toujours l'instant où nous aurons enfin un système complet de douanes qui concilie tous les intérêts commerciaux, agricoles et industriels de la nation, et qui soient harmonie avec les principes généralement adoptés par nos voisins.

La tendance actuelle des peuples industriels et libres, c'est de jouir et de s'enrichir par le commerce; et il n'est point prouvé que les gouvernemens, dont l'administration inquiète s'occupe de toute autre chose que de favoriser cette tendance (qui semblerait devoir rendre leur tâche si facile), en soient plus sages ni plus heureux.

Le commerce est aujourd'hui l'auxiliaire de la puissance; les tarifs sont les auxiliaires du commerce; les armées et les flottes ne sont plus que les auxiliaires des tarifs. Au moyen des tarifs, on peut avoir guerre en pleine paix. Il y en a d'offensifs; il y en a de défensifs; il y en a de purement passifs, et je crois que ceux-ci sont les plus mauvais de tous.

Une nation, dont les doctrines en ce genre commencent à devenir classiques parmi ses rivaux, se déclare, dit-on, aujourd'hui pour la liberté illimitée du commerce: cela réjouit beaucoup les économistes, qui ont profité de tout tems dans leurs livres que cela devait être ainsi; et ils accablent partout une rumeur qui ne résiste point à l'examen des faits. Les économistes attribuent cette politique nouvelle de l'Angleterre aux progrès des lumières et de la philanthropie, qui peut-être influent plus sur les parités que sur les actions des hommes; mais elle tient en effet à des causes fort différentes. Ces causes sont d'abord la prééminence des fabriques anglaises, et ensuite la crainte très bien fondée, de se voir enlever une partie de leurs débouchés par la concurrence de certaines nations, et par les mesures répulsives presque généralement adoptées par toutes les autres.

Ce ne sont assurément point ceux qui nous proposent constamment pour modèles les fabriques anglaises, qui révoqueront en doute leur supériorité. Or, tout comme dans les guerres ordinaires, le succès des batailles est presque toujours décidé par l'artillerie la plus nombreuse et la mieux servie, de même dans les guerres mercantiles que se livrent aujourd'hui toutes les nations, celles qui sont le mieux pourvues d'artillerie commerciale, de capitaux, d'ouvriers habiles, de mécaniques, de machines de toute espèce, renversent et foudroient facilement leurs ennemis, à moins que ceux-ci n'aient eu la précaution de se retrancher derrière de bons tarifs et d'y exercer long-tems leurs troupes industrielles, avant de se présenter en rase campagne devant des armées aguerries et dirigées par d'habiles généraux. Aussi les peuples les mieux avisés ont-ils eu soin d'éviter le combat jusqu'aujourd'hui avec leurs ennemis d'outre-mer. Il en est résulté cet étrange contraste, que tandis que l'Angleterre se mettait à dénigrer son ancien système avec une orgueilleuse affectation, ses voisins lui répondaient avec un peu d'ironie: nous vous croyons, car assurément vous n'êtes point capables de nous tromper; mais permettez-nous d'essayer de ce mauvais système, qui vous a si bien réussi pendant 150 ans; nous vous permettons de revenir avec vous à la liberté commerciale, dès que nous aurons les mêmes raisons d'en vouloir, c'est-à-dire, dès que nous serons assez riches et assez forts pour cela. Or, c'est précisément là ce que l'Angleterre désirerait éviter, et c'est ce qu'elle n'évitera probablement point.

J'ai dit, en second lieu, qu'elle avait dû modifier ses anciennes lois commerciales, afin de ne point perdre une partie de ses débouchés. L'histoire en fait foi. Pendant cette guerre qui a embrasé toute l'Europe, elle s'était emparée des possessions et du commerce des autres nations, et elle était ainsi devenue l'intermédiaire obligée de diverses parties du monde. À la paix, elle rendit les colonies auxquelles elle attachait le moins d'importance, et il se rétablit d'abord quelques relations entre elles et leurs métropoles. Quelques-unes semblaient n'être plus à personne, à cause de la faiblesse de leur mère-patrie. Celles qui avaient appartenu à l'Espagne et au Portugal, secouèrent le joug et s'ouvraient à toutes les nations. Que fit l'Angleterre? D'abord elle reconut leur indépendance, exprèsment ou tacitement; puis elle tâcha de s'assurer le privilège de leur commerce par des tarifs de faveur qu'elle réclama pour prix de sa complaisante protection; puis elle les inonda de ses produits, comme elle en avait d'abord inondé Java et les colonies qu'elle nous rendit; puis elle les épouva de numéraire; puis elle dut prendre les objets de leur sol, attendu qu'ils n'avaient plus que cela à lui offrir; puis ses propres magasins en furent encombrés; puis elle se trouva elle-même dans l'embaras, au milieu de cette immensité de marchandises, ajoutées à l'immense quantité de celles qui se fabriquaient chez elle.

Cependant les autres nations restreignaient de plus en plus leurs tarifs: à l'exemple de l'Angleterre, elles ne voulaient plus recevoir de l'étranger ce qu'elles pouvaient produire elles-mêmes. Vous savez trop bien ce qui se passait en France, à cet égard, pour que j'aie besoin de vous le rappeler. Le royaume des Pays-Bas venait de prendre des mesures répulsives vis-à-vis de cette dernière puissance, et pouvait fort bien prendre de générales s'il était poussé à bout. Les États-Unis s'apercevant que leurs exportations retombaient presque au niveau de 1796, quoique la population de leurs provinces eût plus que doublé depuis cette époque, consacraient une session toute entière à rechercher les causes de cette progression décroissante. Et dans ce congrès, où se trouvent tant d'hommes qui ne recuseront assurément pas les amis de la liberté commerciale, fut généralement reconnu qu'on devait attribuer la décadence du commerce américain au système restrictif qu'avaient adopté presque toutes les nations avec lesquelles l'Union se trouvait en rapport; ce qui livrait sans défense et sans réciprocité l'industrie du pays aux invasions de l'industrie étrangère. En conséquence le congrès rendit l'acte du 22 mai 1824, qui augmentait tout d'un coup de deux cinquièmes les droits antérieurement existans.

L'Angleterre, qui voyait avec inquiétude cette tendance générale de toutes les nations, porta le 12 avril 1824, la loi qui réduisait les taxes sur les produits étrangers à 15, à 20, à 25 et 30 p. 0/0. Les anciens droits sur les grains furent maintenus. Ceux sur un grand nombre d'objets de luxe ou de modes, restèrent fixés à un tiers de leur valeur; et ceux sur les vins, à plus de 50 p. 0/0. Enfin le gouvernement déclara formellement qu'on entendait conserver toujours à l'industrie anglaise un avantage sur les marchés des trois royaumes. Et voilà ce qu'on appelle la liberté commerciale en Angleterre.

Par ce même acte du 12 avril 1824, l'Angleterre annonçait encore qu'elle admettrait les marchandises d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, importées chez elle, même par navires non nationaux, mais en entrepôt seulement. Vous voyez qu'elle dérogeait en cela à son fameux acte de navigation, dans l'espoir de ressaisir tout doucement l'entrepôt des productions des quatre parties du monde, entrepôt qu'elle avait enlevé pendant la guerre, et qui commençait à lui échapper depuis la paix.

Les États-Unis, dont le commerce avait pris une telle extension pendant le blocus continental que la jalousie de l'Angleterre en fut alarmée, s'étaient mis à voiturier directement les produits de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique, en Europe, et vice-versa. L'Angleterre attentive à tout, ne s'imaginait pas de laisser échapper des acheteurs par tout l'univers.

(La suite à un prochain numéro.)

BIBLIOTHÈQUE DU JURISCONSULTE ET DU PUBLICISTE

par MM. ACKERSDYCK, BIRNBAUM, DESTRIEUX, DE COSTER, J.-G.-J. ERNST, A.-N. ERNST, HOLTJUS, WARNKOENIG et WIS-SINGER.

Le prospectus de l'ouvrage périodique que vont publier à Liège, sous ce titre, les professeurs en droit des universités de Liège et de Louvain vient de paraître. Cette réunion de professeurs distingués est d'un heureux augure pour les progrès des sciences dont l'enseignement leur est confié. On voit, en lisant le prospectus, qu'ils savent assez apprécier l'importance des communications scientifiques, pour espérer qu'ils ne tarderont pas à se mettre en rapport avec leurs collègues des autres universités du royaume. Ce n'est que par des rapprochements fréquents entre les hommes qui s'occupent des différentes branches de la science sociale, et entre ceux qui cultivent les mêmes parties dans des vues diverses, qu'on peut espérer de faire faire à l'étude de la jurisprudence et de la législation des progrès qui leur permettent de conserver le nom de sciences, à côté de celles que la précision de leurs théories a portées à un degré de perfection uniforme dans le monde entier. Tel est le but parfaitement indiqué des rédacteurs de la *Bibliothèque du juriste et du publiciste*. Ce journal, dit le prospectus, est destiné à embrasser toute la science législative dans ses rapports avec la civilisation et les progrès de l'état social. Le droit public et administratif, l'histoire politique dans ses relations avec la législation, la statistique et l'économie politique sont au nombre des sciences que les rédacteurs se proposent de traiter. Ce recueil se rapprochera beaucoup des *Annales de législation* de Genève, qui comprennent tout ce que le législateur peut ou doit faire pour la garantie du citoyen, pour la protection de sa vie, de sa liberté, de ses droits, de ses propriétés, pour le développement de ses facultés morales; tout ce qu'il doit faire, tout ce qu'il doit éviter pour la conservation et l'accroissement de la fortune privée et publique. »

Nautubus

La guerre impolitique que l'empereur du Brésil vient de déclarer à la république de Buénos-Ayres, ayant généralement reporté l'attention vers ces contrées, nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt quelques notes que nous a communiquées sur cette partie d'Amérique du sud, un négociant de cette ville que les affaires y ont long-temps retenu.

Buénos-Ayres, dit-il, est une grande ville; les rues peu larges sont cependant bordées de trottoirs; avant 1821, les rues qui abondaient à la grande place étaient les seules pavées; toutes les autres devenaient impraticables pendant l'hiver. Les maisons sont très-basses et n'ont en général qu'un étage; elles sont toutes couvertes de terrasses; les arbustes et les fleurs qui les garnissent offrent un coup-d'œil fort agréable. La place d'armes qui est très-vaste est entourée d'arcades et de beaux trottoirs. Les églises sont grandes et richement ornées, surtout la cathédrale à laquelle il manque une belle entrée. Buénos-Ayres manque de promenades publiques.

Cette ville, par sa situation sur le Rio de la Plata, doit être regardée comme l'entrepôt du commerce qui se fait avec les provinces de Mendoza, Cordova, San Iago de l'Estero, St-Louis de Tucuman, et tout le haut Pérou, ainsi qu'avec celles de Santa-Fé, avec Corrientes, le Paraguay, et tous les villages qui sont sur la rivière occidentale de l'Uruguay. Avant la première guerre contre le Brésil, les affaires étaient immenses; mais depuis que les Portugais sont en possession de Monte-Video, ils se sont emparés du commerce de la Banda orientale jusqu'aux Missions. Voilà ce qui explique les efforts de Buénos-Ayres pour s'emparer de Monte-Video. C'est une petite ville assez jolie: les rues sont alignées au cordeau en tout sens, de manière qu'elle a la forme d'un échiquier. Elle est assez bien fortifiée; le port qui est un bassin naturel, est sûr et à l'abri de tous vents, excepté de celui du S. O.

Les habitants de Buénos-Ayres ont adopté presque en tout les habitudes de l'Europe. Lorsque vous allez rendre quelque visite, on présente le maté, espèce de thé que fournit un arbre qu'on trouve dans les missions et dans le Paraguay, et qui est de première nécessité dans toute l'Amérique du Sud. On jette à la fois, cette herbe, le sucre et l'eau chaude dans le vase, qu'une esclave apporte à chacune des personnes de la société. Au lieu de cela, on vous donne un long chalumeau de métal que vous introduisez dans le vase et au moyen duquel vous aspirez autant de liqueur que bon vous semble. Dans les réunions un peu nombrées les hommes se placent d'un côté et les femmes de l'autre; généralement est peu riche; on ne voit point de table dans les maisons à moins qu'on n'y joue; mais il est très-rare qu'on ne le fasse, parce que l'amour du jeu y est extrême: avant le ministère de Rivadavia, cette fureur de jeu rendait les assassinats ordinaires. Mais en fermant tous les maisons où chacun peut perdre à la fois sa fortune et son honneur, il les a de beaucoup diminués. Cependant les meurtres n'y sont encore que trop ordinaires, par l'usage qu'ont tous les hommes libres et même les esclaves de porter des poignards ou des couteaux.

Les femmes qu'on accuse de coquetterie, aiment la parure; elles et leurs souliers; elles sont jolies, bien faites et se mettent avec goût. Elles ne se promènent que le soir, et vont d'ordinaire de boutiques en boutiques. Elles jouissent d'une assez grande liberté, et leurs maris ne passent pas pour jaloux. Buénos-Ayres est, comme je l'ai déjà dit plus haut, l'entrepôt du commerce de toutes les provinces voisines. Mendoza et San-Juan envoient des figes et des raisins secs, San-Yago de l'Entero

des punchos (1) et autres tissus en laine envoyés de là dans l'Entre-Rios et le Paraguay; Cordova des cuirs de veau tannés et des peaux maroquinées; Tucuman des cuirs tannés pour les semelles et du riz. Le transport de ces marchandises se fait toujours par des mules et par des charrettes traînées par six bœufs. Les voyageurs qui suivent ces espèces de caravanes doivent se fournir de chevaux. S'ils n'en ont pas, le chef de la troupe leur en loue, mais à un prix fort élevé. Les habitants des campagnes dirigent ces caravanes à travers d'immenses plaines où ne se trouvent tracés aucuns chemins, sans jamais s'écarter de leur direction. Souvent ces troupes, quoique très nombreuses, sont attaquées et pillées par les sauvages Pampas, les arabes de ces contrées; ils sont robustes et courageux; de couleur de cuivre, de taille ordinaire; en nombre égal, ils ont souvent défait les troupes de Buénos-Ayres; en 1824, ils se sont même avancés jusqu'à 16 lieues de cette ville.

Ces sauvages ne se servent ni d'arcs ni de flèches; leur arme ordinaire est une longue lance faite d'un bois très dur, à l'extrémité de laquelle ils attachent une lame de couteau. Ils se servent aussi avec beaucoup d'adresse de grosses boules faites de pierre ou de plomb; ils en ont ordinairement trois; deux grosses et une plus petite, attachées toutes trois par des courroies. Tenant la plus petite dans la main, ils font tourner avec force les deux autres au-dessus de leur tête, puis les lancent à plus de cent pas contre leurs ennemis. Rarement ils manquent de les atteindre. Dans leurs combats contre les troupes armées de fusils, ils se jettent à terre au moment où l'on fait feu, puis se relèvent avec une promptitude incroyable, ils courent contre l'ennemi, qui rarement peut résister à leur choc, tant il est terrible. Si la république de Buénos-Ayres peut entraîner ces sauvages dans son parti, elle en tirera une grande utilité dans sa guerre contre le Brésil.

J. Rogier.

(1) Le puncho est un morceau de laine ou de coton, descendant jusqu'aux genoux, à peu près semblable à nos sarraus, mais n'ayant pas de manches. C'est un vêtement que portent tous ceux qui habitent la campagne, noirs ou blancs, indigènes ou étrangers.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Jusqu'à présent la littérature et les arts n'avaient été cultivés en Russie que par les classes élevées; les journaux annoncent aujourd'hui qu'un paysan serf, nommé Fédor Slapuschkin, se fait remarquer par un talent poétique peu commun. Le recueil de ses poésies, qui a paru récemment sous le titre de *Loisirs d'un Villageois*, a été présenté à la famille impériale par le ministre de l'instruction publique. L'empereur a fait remettre à ce cultivateur-poète un riche castan d'honneur en velours. LL. MM. les impératrices Alexandrine et Marie lui ont fait chacune présent d'une montre d'or, et l'académie impériale russe lui a décerné la médaille d'or de la seconde classe.

Voici la lettre de remerciement que ce poète a adressée à l'académie: « Ta célébrité, brillante assemblée d'hommes éclairés, a honoré ma simplicité. Ta bonté a recherché mon indigence, tes lumières n'ont pas dédaigné mon faible savoir, et ont récompensé, avec une générosité sans exemple, mes travaux par la médaille d'or. Comment pourrai-je témoigner, te prouver ma reconnaissance? Par quels efforts puis-je mériter ce que j'ai reçu? Pourrai-je par toute ma vie me rendre digne d'une telle attention? Cependant chacun est obligé par sa foi et sa conscience de vivre irréprochable, et je ne puis te rien offrir, que mes prières pour la prospérité de tous tes membres, que mes vœux adressés à l'auteur de tout bien pour leur bien-être.

« En trouvant un appui dans leurs vastes connaissances et leurs cœurs bienfaisants, je suis, pour la vie, avec les sentiments de la plus profonde vénération et reconnaissance, de la société la plus savante le très humble serviteur,

F. SLAPUSCHKIN, paysan de la propriétaire foncière Nowossilzow, née comtesse Orlow. »

Slapuschkin apprend aussi de lui-même la peinture.

Sous le titre d'*œuvre de Canova*, M. Johard publie un recueil de gravures au trait, d'après les statues et les bas-reliefs de ce sculpteur célèbre. Ces gravures sont l'ouvrage de M. Reveil et annoncent un talent distingué. A chacune se trouve jointe une note explicative et le résumé des jugemens portés sur les productions de Canova. C'est Mr. H. de Latoche qui s'est chargé de cette tâche à l'intérêt des faits; il nous a paru allier l'élégance du style.

Nous croyons qu'en appréciant les différentes gravures dont se compose la deuxième livraison qui vient de paraître, on remarquera surtout celle qui porte le titre de *Béatrix*.

BOURSE D'ANVERS, du 29 mars. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont de nouveau haussé: les métalliques sont à 86 3/4; les Napolitains Falconnet à 67; dito à Londres 67 3/4 et les lots de Rothschild à 343.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 114 p. 0/10 de perte; le Londres court s'est placé à 409 1/2; le Paris court et à terme a été demandé à la cote d'hier; il ne s'est rien traité en Francfort ni Hambourg.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 600 cuirs Buénos-Ayres de 56 à 60 cents, suivant qualité.

195 Caisses sucre Havane blond ont été payées à fl. 21 en entrepôt.

BOURSE D'AMSTERDAM, le 28 mars. — Dette active 53 53 3/4 1/8. Différée 314 3/8. Bill. de chance, 18 1/4 3/4 3/8. Synd. d'amort. 95 1/4 96 95 1/2. Rentes remb. 86 3/4 87 1/4 87. Lots d'o. ob. Act. soc. de comm. 84 1/4 85 84 1/2.

ENIGME.

A peine ai-je pris naissance
Que j'intrigue les curieux
Et d'un nuage obscur voilant mon existence,
Je veux incognito me montrer à leurs yeux;
De ma discrétion quelquefois on s'irrite,
Car trop parler n'est mon défaut,
Il consiste, mon grand mérite,
A ne jamais dire le mot.

Le mot de la dernière charade est *maitresse*.

TEMPÉRATURE DU 30 MARS.

A 9 h. du mat. 3 au-dessus; à 3 h. ap. midi, 4 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 29 mars.—Naissances : 3 garçons, 5 filles.

Décès : 3 garçons, 3 filles.

Mariages 7, Savoir ; Entre

André Beno, cocher, rue de la Clef, et Dieudonné Leurs, fruitière, rue sur le Mont.

Henri Antoine Joseph Lacroix, tisserand, rue Neuve, et Marie Joseph Ledent, journalière, rue Grande Bèche.

Jean Bouquet, tailleur, rue sur Meuse, et Marie Durand, couturière, rue de l'agneau.

Frédéric Leseune, garçon boulanger, faub. Ste. Marguerite, et Marie Elisabeth Duysens, lingère, place St. Jean.

Jean Vandervlis, sergent au 1er. bataillon 11me. division, en garnison en cette ville, et Marie Agnès Ridders, domestique, faubourg Ste. Marguerite.

Pierre Joseph Decolnet, tisserand, rue sur la Fontaine, et Marie Catherine Cloos, sans prof., même rue.

Renier Mathonet, domestique, faub. Ste. Marguerite, et Marie Elisabeth Bawin, domestique, même faub.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On vient de mettre en vente chez AVANZO et MORGANTE, marchands d'estampes, rue du Pont-d'Ile, n. 17, à Liège, le VIGNOLE DES OUVRIERS, ou méthode facile pour traiter les cinq ordres d'architecture, donner les proportions convenables aux portes, croisées et arcades de différens genres, aux entablemens et corniches simples en rapport avec la hauteur des bâtimens, à l'usage des peintres, décorateurs, marbriers, appareilleurs, tailleurs-de-pierres, maçons, menuisiers en bâtimens et autres, charpentiers, serurriers, plombiers, treillageurs, etc., etc., par CH. NORMAND, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; un vol. grand in-4°, avec 34 planches. Prix 2 florins 83 cents. L'édition de Paris se vendait cinq florins 66 cents.

Les lettres et envois d'argent doivent être adressés franc de port aux éditeurs.

Les mêmes viennent de recevoir un grand assortiment de véritables pipes d'écaume à l'huile. Le tout au plus juste prix. (297)

Poissons de mer très frais, canards sauvages et sarcelles, anchois nouveaux à 47 cents le tonneau, au Moriane, rue du Stockis.

J. F. PERET, rue Sainte-Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huîtres anglaises très-fraîches et il en recevra encore demain à 1 fl. 89 c. le 070. (11)

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin des cabilleaux, rivets, raies, flottes; le tout très frais.

PARFONDRY, der^{re}. l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

TART, derrière l'hôtel-de-ville, recevra ce matin des huitres anglaises très-fraîches.

Un aide en pharmacie peut se présenter chez M. DAVIGNON, pharmacien, n. 258, à Verviers. (283)

Quartier à louer rue Hors-Château, n. 477. (288)

Extrait de la demande en séparation de biens.

Par exploit de l'huissier Fissette, en date du 28 mars 1826, enregistré le lendemain, Marie-Jeanne Dewart, ménagère, épouse de Jean-Jacques Stevart, domicilié à Betgné, commune de Sprimont, a formé demande en séparation de ses biens avec ceux de son mari, et a constitué Me. L. Ferd. FORGEUR pour son avoué.

Pour extrait certifié véritable par moi, avoué soussigné, L. FORGEUR, avoué, domicilié rue d'Amay, à Liège, y patenté au vœu de la loi. (296)

Magasin de draps de premières qualités, rue Neuve, n. 20, à Huy.

Le sieur J. J. DUBOIS a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire des achats considérables en draps de toutes qualités et couleurs les plus à la mode; tels que couleurs à la Canaris, Joco, Coraly, lord Byron, Caroline riche, Robin des Bois, Châteaubriand et général Foy, etc.

Ces marchandises se vendent à des prix très modiques, d'après les grands avantages obtenus par la quantité des achats qu'il a faits et de son grand débit journalier.

Le tout provient des principales fabriques du royaume. (298)

A vendre une calèche. S'adresser Place de la Comédie, près le café du Commerce. (299)

134^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

On peut se procurer au bureau de Maréchal-Mathias, rue du Stockis, n. 191, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, des lots entiers, 112, 114, 118 et 116, soit en achat ou en location, au prix courant.

Le plan de ladite loterie s'y distribue gratis. (232)

A vendre un beau cheval propre au cabriolet et à la monture. S'adresser rue des Sœurs de Hasques, n. 280. (300)

A vendre, avec des facilités pour l'acquéreur, une belle et solide maison, située rue de l'Agneau, sur Meuse, avec des superbes magasins y contigus, donnant à l'eau. S'y adresser n. 425.

(896) A vendre aux enchères publiques, le mardi quatre avril prochain 2 heures de relevée, en l'étude du notaire DEBEVE, la ferme dite Lombroux commune de Charneux canton de Herve, consistant en bâtimens, prairies, terres et bois, mesurant vingt quatre bonniers métriques P.-B. environ aux clauses et charges à voir en l'étude dudit notaire à Liège, rue Sœurs de Hasques n. 281.

() Vente pour sortir de l'indivision. Le jeudi 6 avril 1826, à deux heures et demie après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude rue Hors-Château, n. 448, à Liège, à la vente aux enchères de la maison et des rentes ci-après désignées; savoir :

Premier lot. Une maison sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 309.

2e. Lot. Une rente de cent douze florins des Pays-Bas, constituée à quatre pour cent, très bien hypothéquée et due à Soumagne, près de Liège.

3e. Lot. Une rente de seize florins quatre-vingt cents et une autre d'onze florins vingt cents des Pays-Bas dues par les enfans de Michel Dorjo, demeurant à Houvin, près de Liège.

4e. Lot. Une rente de dix-neuf florins soixante cents, due par la veuve Libert Etienne, à Grivegnée.

5e. Lot. Une de vingt-huit florins des Pays-Bas, due par les enfans de Dieudonné Dewaide, à Verviers.

On peut prendre connaissance dès-à-présent des titres et ledit notaire.

Vente pour sortir de l'indivision.

Le mardi 4 avril 1826, à deux heures de relevée, le notaire DELEXY vendra aux enchères, en son étude rue Saint-Severin, n. 568, à Liège, une rente annuelle et perpétuelle de cent trente-sept florins soixante-seize cents des Pays-Bas, constituée sur le pied de trois et demi pour cent, due par le sieur Jean-Nicolas-Maximilien Mouillet, sur des maisons et jardins au faubourg St-Gilles, à Liège.

S'adresser audit notaire pour voir les titres de la rente et les conditions de la vente. (197)

(904) A vendre en vertu de jugement.

Le 24 avril 1826, à deux heures de relevée, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n. 62, à Liège, et par le ministère de Mre. DELEXY, notaire commis à cet effet, à la vente en hausse publique des immeubles suivans :

Premier lot. — 1. Une maison avec cour, un jardin potager, et deux vergers, le tout contigu, appendices et dépendances, contenant un arpent 23 perches et 31 aunes P. B., et située en la commune de Magnée.

2. Une pièce de terre nommée Nêche, contenant 80 perches 21 aunes.

3. Une pièce de terre située aux champs Desseur, contenant 52 perches 26 aunes.

4. Une pièce de terre, située à la voie du Meunier, contenant 71 perches 82 aunes.

5. Une pièce de terre nommée Sart-Martin, contenant 79 perches 11 aunes.

6. Un pré situé en Moyster, contenant 20 perches 90 aunes.

7. Une pièce de terre située en lieu dit aux Grosses-Pierres, contenant 22 perches 9 aunes.

8. Deux prés réunis situés en Soxluse, contenant 89 perches 80 aunes.

Les immeubles sub n. 2 inclus 8 sont situés dans la commune de Romsée.

9. Et un pré nommé Branson, situé en la commune de Magnée, contenant 91 perches.

Deuxième lot. — Une maison, cotée n. 992, avec étables, appendices et dépendances, située en lieu dit sur Cointe, commune de Liège, occupée par la veuve Nicolas Maréchal.

Troisième lot. — Une pièce de terre, sise au même lieu, commune d'Ougrée, contenant 21 perches 797 aunes.

Quatrième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu, commune de Liège, contenant 8 perches 719 aunes.

Cinquième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu, commune de Liège, contenant 47 perches 954 aunes.

Sixième lot. — Une petite maison avec environ 4 perches de jardin, appendices et dépendances, située en lieu dit près de Rouhisse, sous St. Gilles, commune de Liège, occupée par Louis Potvin.

Septième lot. — Une maison avec cour, appendices et dépendances, située rue Potiérue, à Liège, cotée n. 777; occupée par Grégoire Simon.

Et deux petites maisons contigus, sises à Liège, rue sur le Mont, cotées n. 781 et 782, et joignant par derrière à la précédente.

S'adresser, pour plus amples informations, ainsi que pour les clauses et conditions de la vente, chez Mre. DELEXY, notaire, rue St. Séverin, n. 568, chez Mre. PAGNOT, rue de Verbois, et chez Mre. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.